

Manuel d'utilisateurs à destination des mairies

Version du 27/03/19

L'application EIREL (Envoi Informatisé des Résultats Electoraux) permet une transmission sécurisée des résultats électoraux entre communes et préfectures par saisie manuelle ou par dépôt d'un fichier dans un format prédéfini. Elle garantit l'identité de l'émetteur, l'innocuité des résultats transmis et leur intégrité.

Elle sera utilisée pour la première fois à l'occasion des élections européennes du 26 mai 2019.

Ce guide présente les fonctionnalités de cette application destinées aux communes selon le plan suivant :

Table des matières

Pré requis techniques.....	2
Se connecter à l'application EIREL.....	2
Se connecter pour la première fois à EIREL.....	2
Cas du référent mairie.....	2
Cas de l'agent de mairie.....	2
Gérer l'oubli ou la modification du mot de passe.....	2
Créer des comptes en tant que référent mairie.....	3
Saisir les résultats par bureau de vote au cours de la soirée électorale.....	4
Déposer un ou de plusieurs fichier(s) des résultats.....	6
Vérifier et/ou modifier les résultats déposés.....	7
Imprimer les résultats.....	9
Annexe.....	9

1 Pré requis techniques

Pour accéder à EIREL votre poste de travail, doit :

- être équipé d'un navigateur compatible HTML5 (chrome, firefox, opera, safari, edge) ;
- être connecté à Internet.

Il est également possible d'accéder à EIREL depuis un smartphone ou tablette.

2 Se connecter à l'application EIREL

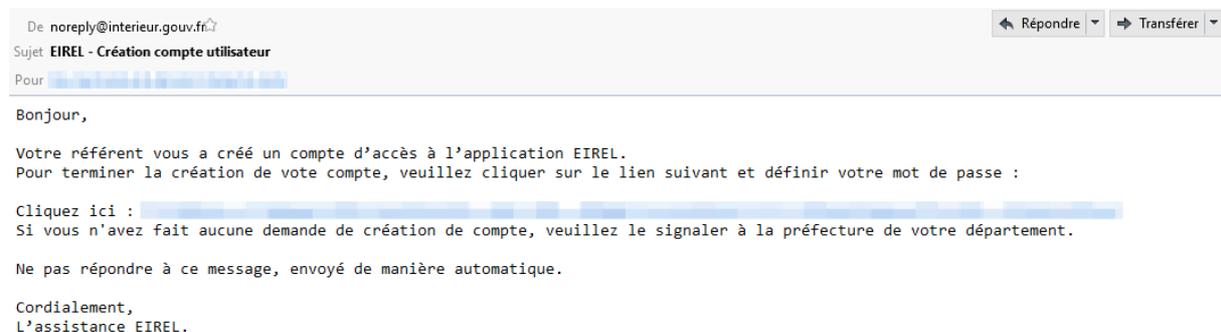
2.1 Se connecter pour la première fois à EIREL

2.1.1 Cas du référent mairie

Le compte du référent mairie est créé par les services de la préfecture. Une fois cette opération réalisée, le référent mairie recevra un message contenant un lien lui permettant d'accéder directement à EIREL. En cas de non-réception du message, veuillez vérifier le dossier SPAM de votre boîte de réception avant de prendre contact avec les services de votre préfecture.

2.1.2 Cas de l'agent de mairie

Les comptes des agents de mairie sont créés par le référent mairie. Un message avec un lien permettant d'accéder directement à EIREL est adressé à chaque agent suite à la création de son compte. En cas de non-réception du message, veuillez vérifier le dossier SPAM de votre boîte de réception avant de prendre contact avec les services de votre préfecture.



En cliquant sur le lien communiqué, vous arriverez sur la page d'accueil d'EIREL où vous devez alors créer votre mot de passe.

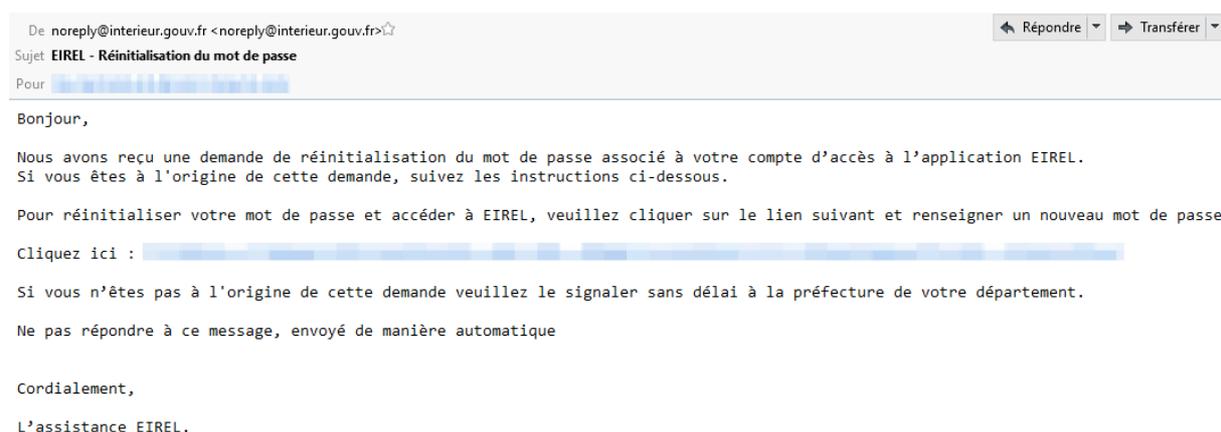
Afin de garantir la sécurité du système, votre mot de passe doit être composé de 8 caractères au minimum et de 16 caractères au maximum, dont au minimum deux lettres, une majuscule, une minuscule, un chiffre et un caractère spécial.

Ce mot de passe est strictement personnel. Il ne doit pas être diffusé.

2.2 Gérer l'oubli ou la modification du mot de passe

Chemin d'accès : page d'accueil

En cas d'oubli ou si vous souhaitez changer votre mot de passe, vous devez cliquer dans la page de connexion sur « Mot de passe oublié ». Vous recevrez alors un message contenant un lien permettant l'accès à la page de changement de mot de passe d'EIREL.



Si ce n'est pas le cas, vérifiez le dossier SPAM de votre boîte de réception avant de prendre contact avec votre référent mairie.

Vous devez ensuite définir un mot de passe personnel composé de 8 caractères au minimum et de 16 caractères au maximum, dont au minimum deux lettres, une majuscule, une minuscule, un chiffre et un caractère spécial.

Ce mot de passe est strictement personnel. Il ne doit pas être diffusé.

3 Créer des comptes en tant que référent mairie

Chemin d'accès : Demander un compte

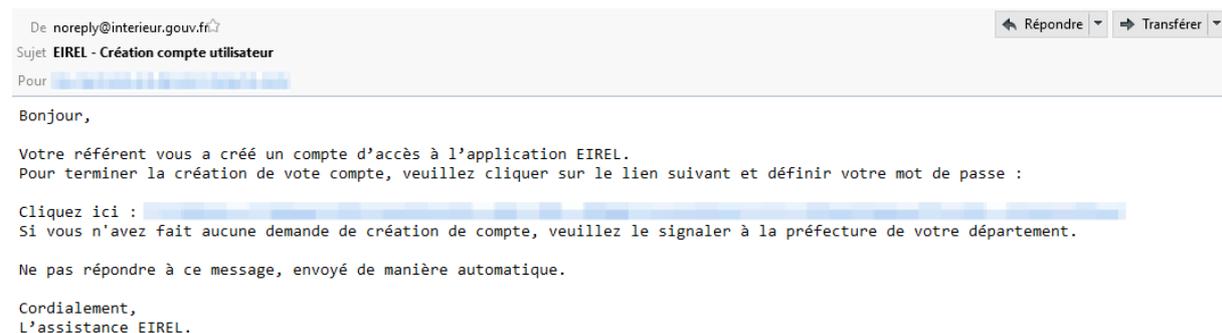
Cette fonctionnalité permet de créer des comptes pour les agents de votre commune.

Pour cela, vous devez sélectionner l'onglet « Demander un compte » et remplir le formulaire en complétant l'identifiant (adresse mail obligatoire), le libellé (facultatif), le téléphone (facultatif). La commune de rattachement est renseignée automatiquement. Cliquez ensuite sur « Valider ».

Un message de confirmation indique « L'utilisateur a bien été créé ».



La personne pour laquelle un compte a été créé recevra un message avec un lien permettant d'accéder à EIREL pour créer son mot de passe (voir partie 2).



4 Saisir les résultats par bureau de vote au cours de la soirée électorale

Chemin d'accès : Saisie des résultats

Le soir du scrutin, à l'issue du dépouillement, afin de saisir les résultats par bureau de vote, vous devez être connecté à EIREL et avoir sélectionné l'onglet saisie des résultats.



Saisie des résultats

Paris

SELECTIONNER UN BUREAU DE VOTE POUR SAISIE DES RÉSULTATS

Departement	Commune	Bureau
Paris	Paris	Bureau 0109
Paris	Paris	Bureau 0110
Paris	Paris	Bureau 0201
Paris	Paris	Bureau 0202
Paris	Paris	Bureau 0203
Paris	Paris	Bureau 0205

Vous devez alors sélectionner le bureau de vote pour lequel vous souhaitez renseigner les résultats électoraux.

Une fois le bureau de vote sélectionné, vous devez renseigner les données suivantes :

- « nombre d'inscrits »
- « nombre d'abstentions »,
- « nombre de votants »,
- « nombre de votants dans les feuilles d'émargement (optionnel)»,
- « nombre de bulletins blancs »,
- « nombre de bulletins nuls »,
- « nombre d'exprimés »,
- et nombre de suffrages exprimés pour chacune des listes de candidats.

Une fois la saisie terminée, cliquez sur « Valider ».

Commune Paris - Bureau 0109

SAISIE INITIALE

Tous les champs notés d'un astérisque* sont obligatoires.

Saisie initiale de resultat de bureau de vote

Nombre d'inscrits*

Nombre d'abstentions*

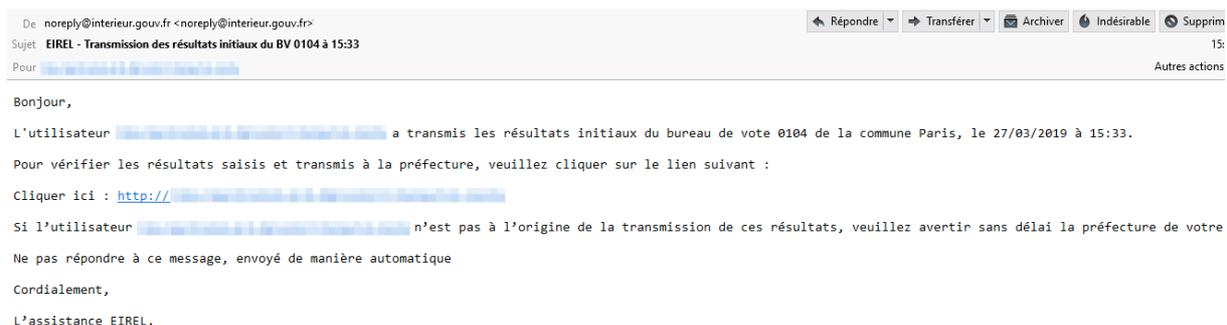
Nombre de votants*

Nombre de votants dans les feuilles d'émargement (opt)

Nombre de bulletins blancs*

Nombre de bulletins nuls*

Vous recevrez alors un message qui synthétise votre saisie. Ce message contient un lien vers le tableau de bord de vérification des résultats.



Le bureau de vote traité n'apparaît désormais plus dans la liste disponible sur la page « Saisie des résultats ».



Si vous ne recevez aucun message de synthèse, vérifiez dans un premier temps le dossier SPAM de votre boîte de réception avant de contacter votre référent mairie.

5 Déposer un ou plusieurs fichier(s) des résultats

Chemin d'accès : Dépôt

Cette fonctionnalité s'adresse aux communes qui sont en capacité de préparer un fichier de résultats conforme au format accepté par l'application EIREL (détail du format communicable sur demande auprès de la préfecture).

Dans la page « Dépôt de fichier de résultats » cliquez sur « Parcourir » puis sélectionnez le fichier de résultats que vous souhaitez importer afin de déposer un fichier de résultats produit par une application de gestion des scrutins.

Le format du fichier à déposer doit correspondre au format accepté par EIREL (Cf. format communiqué par la préfecture, sur demande).

Cliquez ensuite sur « Importer pour les bureaux sélectionnés ».

EIREL procède alors aux contrôles de cohérence des résultats.

Une fois les contrôles de cohérence réalisés, l'application affiche un message de validation :

« Résultats importés avec succès ». Vous recevrez alors un message de synthèse de votre saisie. Ce message contient un lien vers le tableau de bord de Vérification des résultats.



Si vous ne recevez aucun message de synthèse, vérifiez dans un premier temps le dossier SPAM de votre boîte de réception avant de contacter votre référent mairie.

Si le format du fichier déposé ne correspond pas au format attendu par l'application, EIREL affichera un message d'erreur indiquant que votre fichier est rejeté. Dans ce cas, tout votre fichier sera rejeté.

Le rejet peut être dû à un mauvais format de fichier, à un mauvais format des données ou à un problème de cohérence des données contenues dans ce fichier.

Enfin, il est possible de déposer les résultats d'un même bureau à plusieurs reprises. Dans ce cas, les résultats déposés précédemment dans EIREL seront remplacés par les nouveaux résultats. Vous recevrez alors, vous et le référent mairie, un message vous informant de la modification des résultats.

Vous avez toujours la possibilité de saisir manuellement les résultats par bureau de vote, même si vous avez utilisé précédemment la fonction de dépôt de fichier. Dans ce cas, la nouvelle saisie se substitue à la précédente.

6 Vérifier et/ou modifier les résultats

Chemin d'accès : Vérification des résultats transmis

L'application EIREL permet la vérification et, le cas échéant, la modification des résultats, qu'ils aient été déposés par fichier ou saisis manuellement.

Pour vérifier les résultats contenus dans EIREL, vous devez sélectionner le bureau de vote à contrôler puis cliquer sur la ligne concernée dans la page « Vérification des résultats saisis ».

Vérification des résultats

Paris

SÉLECTIONNER UN BUREAU DE VOTE POUR VÉRIFICATION DES RÉSULTATS

Bureau	Etat de transmission	Heure de transmission
Bureau 0104	Résultat pris en compte	16:51:26

	0
M. YASSIR Romero	0
M. MEULNOTTE Agnel	10
Mme TCHROUIN Nevin	0

[PASSER AU BUREAU SUIVANT](#) > [RETOUR À LA LISTE](#) <

[MODIFIER](#) ✎ [IMPRIMER CETTE PAGE](#) 🖨

Un clic sur « Passer au bureau suivant » permet d'accéder aux résultats du bureau suivant.

Le cas échéant, si vous constatez une erreur, pour corriger les résultats visualisés, vous devez cliquer sur « Modifier ». Vous devriez alors saisir à nouveau l'ensemble des résultats de ce bureau de vote en y apportant les corrections souhaitées, puis cliquez sur « Valider ».

Attention : sans validation, vos modifications ne seront pas prises en compte.

Vous pouvez également déposer un fichier de résultats corrigé pour le ou les bureaux de votes concernés. Pour cela, veuillez vous référer à la rubrique 5.

Vous recevrez, vous et votre référent mairie, un message vous informant de la modification des résultats.

De noreply@interieur.gouv.fr <noreply@interieur.gouv.fr>
Sujet **EIREL - Transmission des résultats rectifiés du BV 0101 à 16:11**
Pour [redacted] 16:11
Autres actions

Bonjour,

L'utilisateur [redacted] a transmis les résultats rectifiés du bureau de vote 0101 de la commune Paris, le 27/03/2019 à 16:11.

Pour vérifier les résultats rectifiés et transmis à la préfecture, veuillez cliquer sur le lien suivant :
Cliquer ici : [http://\[redacted\]](http://[redacted])

Si l'utilisateur [redacted] n'est pas à l'origine de la transmission de ces résultats rectifiés, veuillez avertir sans délai la préfecture.

Ne pas répondre à ce message, envoyé de manière automatique

Cordialement,
L'assistance EIREL.

Il est possible que les résultats d'un bureau de vote soit rejeté par la préfecture, si cette dernière constate une erreur de saisie. En cas de rejet des résultats d'un bureau de vote pour faute de cohérence, votre référent mairie et vous-même recevez un e-mail de notification.



De plus, ce rejet sera notifié comme « Résultat rejeté » dans la colonne « Etat de transmission » présente dans la page « *Vérification des résultats saisis* ». Ce résultat sera alors à modifier.

Bureau 0209

Résultat rejeté

16:18:41

7 Imprimer les résultats

Chemin d'accès : Vérification des résultats transmis > Sélection d'un bureau de vote

Pour imprimer les résultats saisis ou déposés, il convient de cliquer sur « Imprimer cette page ».